



**Nouveau partenariat pour le
développement de l'Afrique (NEPAD)**

**Programme détaillé pour le
développement de l'agriculture africaine
(PDDAA)**



**Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture**

Division du Centre d'investissement

GOUVERNEMENT DE LA RÉPUBLIQUE DU TOGO

APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU NEPAD-PDDAA

TCP/TOG/2903 (I)

(NEPAD Ref. 05/14 F)

Volume IV de VI

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE

**Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols
et sécurisation foncière**

Février 2005

TOGO: Appui à la mise en œuvre du NEPAD–PDDAA

Volume I: Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT)

Profils de projets d'investissement bancables (PPIB)

Volume II: Projet de valorisation des bas fonds et retenues d'eau dans les régions des Savanes, Kara et Plateaux

Volume III: Projet de développement du petit élevage (PDPE)

Volume IV: Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière

Volume V: Projet de développement de la mécanisation agricole au Togo

Volume VI: Projet de promotion des filières de diversification à but commercial

PROFIL DE PROJET D'INVESTISSEMENT BANCABLE DU NEPAD-PDDAA

Pays: Togo

Secteur d'activité: Conservation des sols et gestion intégrée des terroirs

Titre du projet proposé: **Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière**

Zone du projet: (1) région Maritime et (2) nord-ouest de la région des Savanes
(zones géographiques d'intervention)

Durée du projet: 6 ans

Coût estimé: **Total..... 16,3 millions de dollars EU**

Financement envisagé:

<i>Source</i>	<i>Millions de FCFA¹</i>	<i>Millions de \$EU</i>	<i>Pourcentage du total</i>
<i>Gouvernement²</i>	1 282	2,44	15
<i>Institution(s) de financement</i>	5 984	11,40	70
<i>Bénéficiaires</i>	427	0,81	5
<i>Secteur privé</i>	855	1,63	10
<i>Total</i>	8 548	16,28	100

¹ Equivalence monétaire:
Unité monétaire = Franc CFA (FCFA)
1 € = 1,25 \$EU (1 € = 655,957 FCFA)
1 \$EU = 525 FCFA
1 000 FCFA = 1,906 \$EU

² Si la situation économique actuelle du pays ne s'améliore pas, le gouvernement ne pourra pas supporter cette part. L'évaluation du projet devra donc en tenir compte.

TOGO

Profil de projet d'investissement bancable du NEPAD-PDDAA « *Projet de gestion intégrée de la fertilité des sols et sécurisation foncière* »

Table des matières

Abréviations.....	iii
I. CONTEXTE DU PROJET.....	1
A. Origine du projet	1
B. Généralités.....	2
II. ZONE DU PROJET.....	4
A. La région Maritime	4
B. Le nord-ouest de la région des Savanes	5
III. JUSTIFICATION	6
IV. OBJECTIFS DU PROJET	7
V. DESCRIPTION DU PROJET	8
<u>Composante 1: Gestion durable des terres</u>	8
<i>Volet 1: Préparation participative et gestion concertée des espaces</i>	8
<i>Volet 2: Appui au développement des activités génératrices de revenus non agricoles</i>	10
<u>Composante 2: Gestion intégrée de la fertilité des sols et de la productivité agricole</u>	11
<i>Volet 1: Mise en place de champs école pour la formation des producteurs</i>	11
<i>Volet 2: Appui au financement des facteurs de production</i>	12
<i>Volet 3: Renforcement des organisations professionnelles agricoles (OPA)</i>	13
<u>Composante 3: Gestion et coordination du projet</u>	14
VI. COÛTS INDICATIFS	14
VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES	15
VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS	15
A. Résultats immédiats.....	15
B. Effets et impacts.....	16
C. Impacts spécifiques.....	17
IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE	18
X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE	19
XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES	19
XII. RISQUES POTENTIELS	20
Annexes	23
Annexe 1: Zones d'intervention du projet.....	25
Annexe 2: Détail des estimations de coûts	27
Annexe 3: Calendrier indicatif de mise en œuvre	33

Abréviations

ACVR	Association des communautés villageoises Responsables
AGR	Activité génératrice de revenus
AFITO	Association de fournisseurs d’intrants du Togo
APRA	Apprentissage participatif et recherche action
ATPH	Association togolaise pour la promotion humaine
BAD	Banque africaine de développement
CCFCC	Comité de coordination de la filière café–cacao
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l’Afrique de l’ouest
COOPEC	Coopérative d’épargne et de crédit
CREMA	Centre de recherche et d’essai des modèles d’autopromotion
CVD	Comité villageois de développement
DSID	Direction des statistiques agricoles, de l’informatique et de la documentation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture
FUCEC	Fédération des unions des coopératives d’épargne et de crédit
GIFS	Gestion intégrée de la fertilité des sols
GPC	Groupements de producteurs de coton
GPCC	Groupements de producteurs de café et cacao
GTE	Groupements technico–économiques
GV	Greniers villageois
GVPR	Groupement des vétérinaires privés en clientèle rurale
ICAT	Institut de conseil et d’appui technique
IEC	Information, éducation et communication
IFDC	Centre international de développement des engrais (<i>International Fertilizer Development Center</i>)
ITRA	Institut togolais de la recherche agronomique
MAEP	Ministère de l’agriculture, de l’élevage et de la pêche
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l’Afrique
ONG	Organisation non gouvernementale
OPA	Organisation professionnelle agricole
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l’agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PNAE	Plan national d’action pour l’environnement
PNASA	Projet national d’appui aux services agricoles
PNIMT	Programme national d’investissement à moyen terme (élaboré dans le cadre du PDDAA)
PODV	Projet d’organisation et de développement villageois
PSSA	Programme spécial de sécurité alimentaire
PVD	Plan villageois de développement
RAFIA	Recherche, appui et formation aux initiatives d’auto–développement
SFD	Système financiers décentralisé

I. CONTEXTE DU PROJET

A. Origine du projet

I.1. Dans le cadre de la mise en œuvre du Programme détaillé de développement de l'agriculture africaine (PDDAA) et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Gouvernement togolais a décidé de préparer un Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) et de formuler des propositions de projets bancables. Pour effectuer ce travail, le Ministère de l'agriculture, de l'élevage et la pêche (MAEP) a bénéficié de l'appui financier du Programme de coopération technique de la FAO et d'un appui technique du Centre d'investissement de la FAO.

I.2. Le Programme national d'investissement à moyen terme (PNIMT) préparé par le MAEP avec l'appui du Centre d'investissement de la FAO a été présenté et validé au cours d'un atelier national qui a regroupé pendant deux jours (Lomé, mai 2004) les principaux représentants du gouvernement et de la société civile. Au cours de cet atelier, un certain nombre de projets prioritaires ont été identifiés afin de préparer, pour chacun de ceux-ci, un profil de projet bancable pour soumission ultérieure à la communauté internationale des bailleurs de fonds.

I.3. L'atelier national a ainsi confirmé comme nécessaire de mettre en place un projet/programme d'amélioration de la production et productivité agricoles qui restent encore en deçà des attentes afin de garantir une sécurité alimentaire durable des populations et réduire la pauvreté. Le projet de «Gestion intégrée de la fertilité des sols et de sécurisation foncière» décrit dans le présent document a donc été retenu parmi les projets prioritaires.

I.4. Il existe un paradoxe entre la production et la gestion des ressources naturelles qui compromet l'avenir de la production alimentaire au Togo. Au nombre des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des programmes de restauration et de maintien de la fertilité des sols:

- Le problème foncier constitue la principale contrainte. Elle est très marquée dans certaines zones où diverses mesures de rétorsions sont pratiquées par des propriétaires terriens en vue de maximiser leur profit au détriment des exploitants non propriétaires; l'augmentation des taux de bail et/ou réaffectation des terres aux plus offrants ont constitué de véritables facteurs de blocage dans la mise en œuvre de paquets technologiques.
- Les aléas climatiques et leurs effets néfastes ont été très sévères durant ces dernières campagnes agricoles pendant lesquelles les ressemis effectués au début affectent plus de la moitié des parcelles emblavées du fait des poches de sécheresse.
- Les paquets technologiques proposés sont souvent incompatibles avec les systèmes de production mis en œuvre par les petits producteurs qui privilégient des associations de cultures pour des raisons d'équilibre entre les besoins alimentaires et ceux commerciaux.
- On dénote une insuffisance en nombre et en compétence de l'encadrement technique public et privé, ainsi que des difficultés d'approvisionnement en intrants caractérisées par un éloignement des centres de distribution des intrants des lieux de production.

I.5. Forts de ces contraintes et handicaps, une approche intégrée qui favorise la conservation et une augmentation de la production, avec des gains mutuels à la fois publics et privés, est recommandée. Elle pourrait consister en une approche terroir qui implique des interventions à différents niveaux de façon à lever les contraintes ci-dessus énumérées afin de garantir aux agriculteurs un cadre propice à l'émergence et au développement de l'agribusiness.

B. Généralités

I.6. **Géographie.** Le Togo couvre une superficie de 56 600 km². Il s'étire sur une bande étroite d'une longueur de près de 700 km entre l'océan Atlantique au sud et le Burkina Faso au nord et d'une largeur variant de 50 à 150 km, entre la République du Bénin à l'est et la République du Ghana à l'ouest.

I.7. **Population et pauvreté nationale.** La population togolaise était estimée à environ 5 millions d'habitants en 2003 et le taux d'accroissement moyen annuel est de 2,4%. La densité de la population est passée de 34 habitants au km² en 1970 à 87 hab./km² en 2003 avec une densité de population en milieu rural d'environ 55 hab./km² (Direction générale de la statistique).

I.8. La balance céréalière trop souvent déficitaire et l'état de pauvreté des populations situent clairement les problèmes de développement agricole du pays: celui de la sécurité alimentaire et de la nécessité d'accroître les revenus notamment par l'accroissement de la production agricole.

I.9. De l'étude diagnostic sur la pauvreté réalisée par la Banque mondiale en 1996, le seuil de pauvreté a été établi à 48 500 FCFA en milieu rural contre une moyenne nationale de 70 000 FCFA par an par personne. La pauvreté affecte plus la population rurale et la proportion des individus ruraux vivant en dessous du seuil de pauvreté dépasse les 40% avec des disparités régionales faisant apparaître des poches d'extrême pauvreté. Ainsi, on peut dire que la population agricole est limitée dans sa capacité d'investissement pour l'amélioration de sa productivité. Ce qui perpétue le faible niveau de production agricole. D'autre part, le caractère peu rémunérateur des prix agricoles pour les producteurs de vivriers et les difficultés d'accès au crédit agricole d'investissement, surtout pour les femmes qui interviennent plus dans la production vivrière végétale, le petit élevage et la transformation des produits halieutiques, accroissent la gravité de cette situation. A cela on peut ajouter le faible investissement du secteur privé dans le développement agricole en général, du fait de l'insécurité foncière, du risque élevé des aléas climatiques et des conditions socioéconomiques peu favorables.

I.10. **Agriculture, base de la richesse du pays.** Les ressources essentielles du Togo sont l'agriculture vivrière et d'exportation (café, cacao, coton), le phosphate et les services, principalement le commerce et le tourisme. Dans ce paysage économique, le secteur agricole joue un rôle prépondérant dans la croissance économique du pays. Il occupe les deux tiers de la population active, représente environ 40% du PIB, fournit plus de 20% des recettes d'exportation et produit la majeure partie des aliments consommés par la population.

I.11. Le secteur agricole est caractérisé par la prédominance des petites exploitations (moins d'un hectare) et des systèmes extensifs de production.

I.12. **Détérioration des conditions de productions et des conditions de vie.** Dans un contexte économique et agro-climatique aléatoire, une des préoccupations les plus importantes des paysans est la détérioration de leurs conditions de vie liée aux changements physiques de leur environnement dont les effets néfastes sont perceptibles sur la production alimentaire au fil des années. Ces changements physiques, notamment l'irrégularité et l'insuffisance de la pluviométrie, et la baisse du potentiel des terres cultivables (détérioration et baisse de fertilité des sols) sont les contraintes naturelles majeures auxquelles sont confrontés les exploitants agricoles.

I.13. Le potentiel de terres arables dont dispose le pays est de 3,6 millions d'hectares (60% de la superficie totale du pays) desquels 1,4 million d'hectares sont cultivés. Toutefois, près de la moitié de ces terres est peu fertile et sensible au lessivage et à la dégradation. La baisse de productivité résultant

de leur dégradation affecte, à des degrés divers, près de 90% des terres cultivées. Environ 92 000 ha de terres sont ainsi identifiées comme fortement dégradées et nécessitent une action urgente. Ces terres se rencontrent principalement dans trois zones du pays: est de la région maritime, est de la région de la Kara et nord-ouest de la région des Savanes. Pour l'essentiel, ces espaces sont des zones à forte densité de population rurale où le taux d'occupation des sols dépasse 80% et où la jachère est inexistante.

I.14. **Contexte institutionnel.** Au cours des années, les services en charge du développement agricole ont subi en fonction des programmes et politiques en vigueur, différentes restructurations et changements de dénomination. Ces changements n'ont pas facilité la capitalisation des produits de recherche menée au cours des quatre décennies post-indépendance. Ils ont également semé la confusion sur la mission et les objectifs de développement dans ce secteur, encore faut-il que ses attributions soient toujours comprises des différents acteurs. Plusieurs structures et sociétés avec des attributions diverses ont vu le jour au niveau national et régional, qui laissent encore les paysans pantois. Parallèlement à cette organisation, des sociétés à caractère vertical pour le développement des cultures ont été créées, notamment dans les filières de rente.

I.15. **Expériences antérieures et en cours.** On comptait de nombreux projets qui évoluaient en concomitance avec les structures d'encadrement technique. La plupart d'entre eux étaient des projets intégrés cherchant à apporter des réponses à plusieurs programmes à la fois sans toutefois disposer d'un cadre logique qui suscite l'adhésion des acteurs. Dans le cadre du PNASA, le MAEP a été restructuré avec la mise en place d'institutions suivantes: Institut de conseil et d'appui technique (ICAT), Institut togolais de recherche agronomique (ITRA), Secrétariat général (SG) avec une mission désormais orientée vers la professionnalisation de l'agriculture. Les composantes dudit projet n'ont pu être exécutées à terme en raison de la suspension des décaissements de la part des bailleurs pour défaillance de paiement de la contrepartie nationale (cf. PNIMT, page 17).

I.16. Au niveau du secteur privé et de la société civile, les institutions ont suivi aussi l'évolution des politiques et programmes. Sur le terrain, on peut recenser des Organisations professionnelles agricoles (OPA) dont le rôle est de s'organiser pour mieux produire, des associations de producteurs à caractère syndical, des organisations non gouvernementales, et des sociétés privées.

I.17. Les organisations et associations de producteurs se sont constituées avec les programmes et projets autour des filières avec l'assistance des institutions publiques qui avaient la charge de ces filières. C'est le cas par exemple des Groupements de producteurs de café et cacao (GPCC) et des Groupements de producteurs de coton (GPC). Dans le cadre de la politique de libéralisation, les Chambres régionales d'agriculture, qui regroupent les élus des agriculteurs ont été mis en place en 1998 avec l'appui du PNASA pour s'occuper de la professionnalisation du métier de l'agriculture.

I.18. Les ONG, peu nombreuses au départ, ont pris de l'importance ces dernières années, surtout avec la création des ONG nationales. On compte des ONG de formation, de conseil et d'appui technique comme l'INADES-Formation, des ONG de microcrédit (FUCEC, SOCODEV, SYNORSEC, etc.).

I.19. Les sociétés privées ont pris aussi de l'ampleur avec la libéralisation des activités directement liées à la production et à la commercialisation. C'est ainsi que les vétérinaires privés se sont installés et ont créé le Groupement de vétérinaires privés en clientèle rurale (GVPR), les sociétés importatrices d'intrants agricoles ont créé l'Association de fournisseurs d'intrants du Togo (AFITO). Les sociétés de collecte primaires des produits agricoles d'exportation, se sont muées en sociétés d'exportation avec le Comité de coordination de la filière café-cacao (CCFCC).

I.20. Dans son ensemble, la capacité dudit secteur à relever le défi reste encore limitée car ne disposant encore de l'expertise technique requise, d'où l'importance à court terme de favoriser le renforcement des capacités de ces institutions.

II. ZONE DU PROJET

II.1. Le choix des zones d'intervention du projet a été effectué sur la base de critères socioéconomiques et environnementaux indicateurs d'un besoin urgent d'interventions de préservation et d'amélioration des ressources productives. Les critères considérés sont les suivants: (i) faible productivité des sols, (ii) fort taux d'occupation des sols, (iii) systèmes de production peu productifs, (iv) faible niveau d'utilisation des technologies d'amélioration de la productivité, et (v) forte intensité de dégradation des ressources productives, notamment les sols.

II.2. Sur la base des critères retenus, deux zones ont été considérées: la région maritime et la partie nord-ouest de la région des savanes (voir Carte 1). Ces deux régions présentent en effet les plus fortes proportions de terres fortement dégradées du pays (2,6% de la région soit 16 000 ha pour ce qui concerne la région maritime et 5,8% de la région soit 50 000 ha pour la région des savanes). Dans ces zones, les densités de population sont parmi les plus fortes du pays (214 hab./km² en région maritime et 155 hab./km² dans la région des savanes). Ces zones ont en outre les plus forts taux d'occupation des sols du pays (plus de 70%). Les systèmes de production usuels sont peu productifs et instables (PNAE, 1999).

A. La région Maritime

II.3. Elle comprend les préfectures du Golfe, de l'Avé, de Zio, de Yoto, de Vo et des Lacs et la sous-préfecture d'Afangnan. Elle couvre une superficie de 6 100 km² (10% de la superficie du Togo) découpée en trois sous-zones agroécologiques: plateaux de terres de Barre, dépression de la Lama et milieux fluvio-lagunaire et mangroviens du littoral.

II.4. La région Maritime qui comptait 1 885 400 habitants en 1996 (PNAE, 1999), concentre aujourd'hui plus de la moitié de la population togolaise soit 2,4 millions d'habitants (taux de croissance démographique de 2,8%). Il faut noter ici qu'il y a une forte concentration de la population de cette région dans la capitale, Lomé qui compte à elle seule plus de 1 million d'habitants). Dans cette région, la population rurale représente 43%.

II.5. L'analyse du développement agricole montre que la région maritime est confrontée à d'énormes problèmes agrofonciers (plus que les autres régions économiques du pays) qui compromettent la survie des communautés rurales. Découlant des expériences menées (PODV, ATPH, ITRA, IFDC-Africa, CREMA, ...), on peut inférer aujourd'hui que la forte pression qui s'exerce sur le foncier crée une insécurité foncière telle qu'elle ne favorise pas les investissements en amélioration du patrimoine foncier pour les résidents. A cela, il faut ajouter l'obsolescence des pratiques culturelles traditionnelles dominées par des associations complexes, nettes exportatrices de nutriments. En conséquence, les terres sont épuisées et présentent un appauvrissement en éléments minéraux majeurs, principalement le potassium et une faible capacité de stockage d'éléments nutritifs, ce qui prédispose les cultures aux carences nutritives diverses (Poss, 1991).

II.6. Au sujet de la pauvreté, son ampleur est très remarquable dans la région. La pauvreté et l'insécurité alimentaire touchent presque tous les ménages agricoles et contraignent tous les actifs agricoles jeunes, femmes et hommes, à abandonner les villages pour des aventures incertaines. Dans

les villages d'origine il devient de plus en plus difficile de satisfaire les besoins vitaux alors que dans les villes d'accueil, les concentrations humaines aggravent les problèmes sociaux sanitaires et économiques déjà complexes.

II.7. L'utilisation des engrais est encore faible dans la région mais courante en raison de l'état d'épuisement prononcé des sols non productifs sans amendements. De plus en plus, leur utilisation entre dans une approche intégrée de gestion de la fertilité des sols (GIFS) où sont expérimentés des paquets technologiques agroforestiers avec l'association des plantes fertilisantes, les plantes de couverture et l'utilisation de compost, etc. Ces essais pilote de la GIFS ont été menés sur des parcelles répondant aux critères retenus et touchant les groupes cibles les plus défavorisés (jeunes et femmes). Des effets tangibles sont perceptibles mais l'approche exclusive de la GIFS en dehors du contexte socioculturel qui gouverne le foncier dans les différents terroirs a engendré d'énormes problèmes de survie desdites initiatives.

II.8. Dans un contexte de survie, les agriculteurs sont très peu sensibles aux innovations en raison de la faiblesse et de l'inefficacité des organisations socioprofessionnelles encore à l'état embryonnaire et donc inopérantes. En effet, on notera plusieurs initiatives dans la région qui ont permis l'émergence d'organisations villageoises plus structurées soit par le biais de projets (PODV et ICAT) ou d'actions d'ONG (ATPH et ACVR). L'arrêt prématuré de ces projets lié au contexte socioéconomique du pays ou à la non maîtrise du cahier des charges afférentes au programme d'appui envisagé par les autres a engendré des dysfonctionnements en milieu rural où cohabitent plusieurs approches divergentes quoique se prévalant d'une démarche participative.

B. Le nord-ouest de la région des Savanes

II.9. A l'instar de la région maritime, la région des savanes représente la deuxième région à haut risque de dégradation des sols si l'on considère la charge humaine dans les zones rurales estimée par la FAO (1991) à 155 personnes rurales par km² contre un seuil de 65–85 personnes rurales par km² de terre arable. D'une superficie de 8 470 km², sa partie nord-ouest (4 157 km²) est fortement menacée de dégradation. Elle couvre les préfectures de Tône et de Tandjoaré et la sous-préfecture de Cinkassé et s'étend sur deux des trois sous-zones agro-écologiques qui partagent la région: pénégplaine septentrionale sub-sahélienne, savane sèche sur système de Cuesta et plateaux gréseux.

II.10. La population de cette zone qui était estimée à 311 000 habitants en 1996 avoisine aujourd'hui les 388 000 habitants (taux de croissance démographique de 2,8%), soit près de 60% de la population de la région. La population rurale représente 88%. C'est une population jeune, près de 84% ont moins de 40 ans. Elle est majoritairement féminine (56% de femmes) et analphabète (80%) (DSID, 1998).

II.11. La région, dans son ensemble, abrite les populations les plus pauvres du pays (Banque mondiale, 1996). La pauvreté touche particulièrement la population rurale de la région, avec 68,7% de pauvres. Cette pauvreté se traduit par un revenu annuel par tête inférieur à 37 263 FCFA et un revenu des cultures vivrières de 1 542 FCFA par tête. Parallèlement, le revenu agricole par tête a été de 37 000 FCFA.

II.12. Les principales cultures de cette zone sont le sorgho et le mil. En 2001, les productions de sorgho et de mil étaient de 17 000 et 25 000 tonnes, respectivement (DSID, 2002). Ces productions représentent au niveau régional, des proportions de 52% (pour le sorgho) et 75% (pour le mil) des productions de la région des savanes pour ces cultures. Ainsi, cette zone constitue le principal pourvoyeur de la production du mil de la région des savanes et partant du pays. Les rendements des

cultures sont généralement assez faibles. Pour le sorgho, il est en dessous de 800 kg/ha alors que pour le mil, il oscille autour de 500 kg/ha.

II.13. Le taux d'occupation du sol y est supérieur à 80%; ce qui dénote une grande contrainte à l'accessibilité au capital foncier donc à l'extension des superficies cultivées. Il y prévaut un système de culture de type traditionnel dominé par les cultures vivrières. Ce système s'appuie sur l'association de cultures, une même parcelle recevant le plus souvent plus de deux cultures. Cette polyculture intensive contraste avec l'état très dégradé des sols et contribue davantage à leur épuisement. L'utilisation d'engrais y est assez faible. En plus, les résidus de récolte sont la plupart du temps exportés des parcelles à des fins d'utilisations domestiques (combustibles, fourrages pour animaux, etc.).

II.14. Les productions animales, très importantes dans la zone, donnent des statistiques régionales suivantes: 93 300 têtes d'ovins, 730 000 têtes de caprins et 1 846 000 têtes de volailles (FAO, 1995). Elles représentent respectivement 35%, 30% et 36% de la production animale nationale et indiquent que la région concentre une partie importante du cheptel national. Le système d'élevage est aussi de type traditionnel: les animaux sont maintenus en enclos ou conduits au pâturage en période culturale et laissés en divagation en saison sèche. L'élevage de petits ruminants (ovins et caprins) ainsi que celui des volailles y sont très développés. Ils offrent la possibilité d'une association agriculture-élevage. Mais l'interface agriculture-élevage reste encore source de dispute entre éleveurs et agriculteurs au niveau de l'occupation des terres.

II.15. Les actions correctives qui ont été initiées par RAFIA avec la collaboration de l'IFDC et l'ITRA ont consisté surtout à la promotion de paquets technologiques de conservation des sols et de restauration doublée d'une dimension d'intensification agricole. Cette promotion s'est faite au travers des unités de démonstration implantées auprès des agriculteurs. Ces actions menées sont restées limitées et leur diffusion très timide. Il n'a pas pu être établi de liens nécessaires à la diffusion car ces essais sont des actions de démonstration pour lesquelles les producteurs méritent d'être soutenus à la fois sur le plan technique et organisationnel.

III. JUSTIFICATION

III.1. L'analyse de la situation alimentaire et de l'état de pauvreté au Togo illustre bien les problèmes de développement du pays qui sont ceux de la sécurité alimentaire et de la nécessité de réduire la pauvreté rurale par l'accroissement des revenus agricoles. Ces préoccupations s'inscrivent parmi les premières priorités retenues par le gouvernement togolais pour amorcer un véritable développement agricole. Garantir des accroissements annuels de la production agricole afin d'assurer la sécurité alimentaire et soutenir les économies nationales, requiert de l'agriculture togolaise une capacité à générer et à entretenir des niveaux de production croissants d'année en année et, de plus, susceptibles de couvrir les besoins des populations dans le temps et dans l'espace. Au titre des actions à mener, la gestion intégrée de la fertilité des sols et le développement d'une agriculture durable sont cruciaux pour réaliser cet objectif.

III.2. La production agricole au Togo repose aujourd'hui sur des systèmes de production plus portés vers une relative «intensification» plutôt fondée sur la nécessité de sédentariser l'agriculture que sur les objectifs d'optimisation de la productivité des ressources mises en jeu. Dans bon nombre de cas, cette relative intensification s'accompagne de la disparition des jachères, d'une pression accrue sur les sols cultivés et de trop faibles apports de nutriments aux cultures. Pour les besoins de l'identification, on retiendra les faits saillants suivants: (1) la majorité de la production est assurée par

de petites exploitations, particulièrement dans le secteur vivrier; le morcellement et la pression anthropique entraînant une dégradation des ressources naturelles, parfois irréversibles, sont perceptibles dans quatre des cinq régions économiques du pays (maritime, savanes, Kara et plateaux de l'ouest); (2) le sous-équipement de la quasi-totalité des exploitations et la faiblesse des performances en terme de rendement représentent aussi des handicaps pour le développement de la production; (3) l'échec des efforts d'intensification de la production des cultures vivrières ainsi que la libéralisation des marchés des intrants; (4) l'insuffisance des dispositifs institutionnels de financement rural paralyse cruellement le développement agricole et rural, partiellement compensée par le développement un peu anarchique des systèmes financiers décentralisés (SFD) œuvrant dans un cadre local, une microfinance avec peu de risques. Le processus d'intensification agricole reste encore fortement centralisé, une situation qui ne permet pas une participation effective des populations aux prises de décision.

III.3. Cette situation entretient ainsi un cercle vicieux (dégradation des sols – faible utilisation d'intrants – faible productivité – accroissement de la pauvreté) dans lequel les agriculteurs se trouvent emprisonnés. Pour rompre ce cercle, il devient indispensable d'intégrer dans les systèmes de production actuels, selon les potentiels qu'ils offrent, des éléments d'amélioration et d'adaptation pour les rendre plus productifs et stables mais surtout pour faciliter les changements institutionnels pour améliorer le transfert aux producteurs des technologies appropriées de gestion de la fertilité des sols: accès aux marchés d'intrants et de produits agricoles, accès aux structures de crédit et accès au foncier. Dans le même sens, il importe que les techniques et règles d'intervention dans le domaine soient mises en œuvre avec des groupes d'agriculteurs en relation avec les autres utilisateurs de l'espace rural.

III.4. L'espace rural est régi par un système dualiste d'appropriation des terres et ce depuis la colonisation. Le droit moderne et le droit coutumier se font concurrence dans le terroir villageois et engendrent un problème foncier perçu moins comme un problème de disponibilité mais plutôt d'accessibilité au foncier. Toutes les dispositions réglementaires mises en œuvre (ordonnance n° 12 du 6 février 1974) n'ont pas pu sortir l'agriculture togolaise de la situation dans laquelle elle semble être confinée par l'épineux problème foncier. Tous les efforts de développement du secteur restent tributaires de la levée des contraintes liées au problème foncier parmi lesquelles: (i) le morcellement excessif des terres, particulièrement dans les régions maritime et des savanes; (ii) la détérioration des rapports entre métayers et propriétaires très perceptible dans les régions maritime et des plateaux et dont les causes sont d'ordre socioéconomique et juridique; (iii) la transhumance spécialement dans la région des savanes; et (iv) la réforme agrofoncière due au manque d'études sociologiques approfondies avant l'adoption des textes, l'insuffisance de la sensibilisation et surtout la non implication du monde rural dans les décisions prises dans le cadre de la réforme.

III.5. Dans ce contexte, le développement agricole se doit d'emprunter une approche terroir et la gestion de la fertilité des sols implique des interventions à différents niveaux de façon à lever les contraintes ci-dessus énumérées afin de garantir aux agriculteurs un cadre propice à l'émergence et au développement de l'agribusiness.

IV. OBJECTIFS DU PROJET

IV.1. **Objectif général:** Promouvoir un développement agricole durable destiné à préserver les ressources de production et faire reculer la pauvreté rurale et l'insécurité alimentaire dans les zones d'intervention.

IV.2. Le projet a pour **objectifs spécifiques** de:

- Améliorer la gestion durable des ressources de production par la préparation participative et la gestion concertée des espaces, et l'appui au développement d'activités génératrices de revenus non agricoles (AGR).
- Promouvoir une approche intégrée de la fertilité des sols et des productivités agricoles à travers la mise en place de champs école pour la formation des producteurs et un renforcement des organisations professionnelles susceptibles de fournir des services aux membres.

V. DESCRIPTION DU PROJET

V.1. La démarche concertée pour aboutir à la solution consensuelle de la gestion foncière reste un préalable à la réussite du programme GIFS. Certaines actions passées et en cours ont mis en évidence des approches tronquées, telles les actions pilotes de la GIFS menées dans certaines zones des deux régions retenues. Le diagnostic laminaire effectué a révélé que ces tentatives ont exacerbé le problème d'insécurité foncière dans les zones test en l'absence d'accords généraux ou spécifiques entre les propriétaires et les exploitants agricoles, et ce malgré le degré d'organisation à la base qui caractérise la mise en place des essais pilotes GIFS. De plus, les approches utilisées se sont plus fondées sur un raisonnement centré sur la parcelle cultivée (correction des carences des sols et compensation des exportations liées aux récoltes) que sur un raisonnement prenant en compte les interactions qui existent entre les différentes unités de production présentes sur le terroir et qui font de la gestion de la fertilité des sols une démarche qui implique, outre les agriculteurs, d'autres acteurs dont le comportement individuel ou collectif affecte la fertilité des sols.

V.2. Ainsi, le projet dans sa première composante répond au souci de réduire les contraintes liées au patrimoine foncier pour en assurer sa protection. Il s'agira de mettre en place des processus de développement durables en levant les contraintes évoquées par l'implication des communautés dans l'analyse des pratiques du terroir, de la perception de leurs effets, des perspectives et actions à envisager en relation avec les besoins d'investissement sécurisés à moyen et long termes.

V.3. Le projet s'articulera autour de deux composantes opérationnelles (Gestion durable des terres et Gestion intégrée de la fertilité des sols et de la productivité agricole) visant la promotion et la responsabilisation des organisations paysannes dans un processus de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols pour une production agricole durable. Il permettra par ailleurs d'assurer le renforcement du secteur privé agricole et rural en cherchant à insuffler un certain professionnalisme au sein des groupements.

Composante 1: Gestion durable des terres

V.4. **Objectif spécifique.** Améliorer la gestion des ressources de production par le développement de stratégies appropriées de gestion du terroir.

Volet 1: Préparation participative et gestion concertée des espaces

V.5. Les actions prévues dans ce cadre sont:

- identification des zones et choix des villages;

- sensibilisation des acteurs et parties prenantes au projet;
- connaissance du milieu;
- analyse des problèmes liés au foncier;
- recherche de solutions;
- validation aux niveaux village, préfectoral et régional;
- mise en place d'un cadre institutionnel garantissant le respect des accords;
- mesures d'accompagnement–Formation et renforcement des capacités des structures villageoises.

V.6. **Phase préparatoire.** Elle consiste à l'élaboration des critères de sélection, à l'identification et au choix des villages. Elle procédera ensuite à la consolidation ou à l'actualisation des acquis des études antérieures. A cet effet, trois études fondamentales seront réalisées: (i) étude de la trame foncière, (ii) étude socioéconomique des régions ciblées et (iii) une étude diagnostique sur les organisations villageoises. L'ensemble de ces études devra déboucher sur le choix de villages cibles.

V.7. **Sensibilisation des acteurs et parties prenantes au projet.** Il s'agira essentiellement de la phase délicate d'actions d'information, de sensibilisation et d'identification des différents groupes d'acteurs à impliquer dans le projet. Elle consistera en la préparation et à l'organisation des réunions de sensibilisation dans chacun des villages retenus. Vu la complexité et la délicatesse de la question foncière, il importe de les aborder avec beaucoup de tact et sans trop grande précipitation. Les interventions ne devront pas susciter des conflits latents dont l'occurrence compromettrait la suite du projet. Il faudra aussi compter avec les difficultés de mobilisation des populations somme toute en rapport avec le calendrier agricole de la zone et les expériences malheureuses de certains projets antérieurs et bien d'autres facteurs de démobilitation que seules des actions de suivi des réunions villageoises par l'animateur et le responsable de la supervision peuvent déceler pour adopter de nouvelles stratégies d'approche.

V.8. **Connaissance du milieu.** Des discussions permettront de mieux appréhender les réalités du milieu. Elles porteront sur l'historique et l'organisation sociale des villages, les différents modes d'appropriation et de cession des terres. Durant cette phase, les informations nécessaires sur la disponibilité foncière et les régimes fonciers seront recueillis. Il y a lieu de procéder durant cette phase à l'identification des différents acteurs (chefferies, Comité villageois de développement, propriétaires terriens et exploitants agricoles, et autres acteurs), la discussion et la négociation d'un plan de travail avec chaque village et l'établissement des cartes des terroirs. Cette phase d'observation amène les différents groupes d'acteurs à identifier certaines caractéristiques de leur environnement et de leur vie et à amorcer une réflexion, objet de la 3^e étape. La cartographie participative permet à différents groupes d'acteurs d'avoir une meilleure perception de l'utilisation de l'espace, de ses limites ainsi que les principales ressources. Elle débouchera sur l'analyse des problèmes liés au régime foncier. Elle consistera aussi en une série de réflexions au niveau des différents protagonistes ou groupes d'acteurs dans chaque village sur les questions foncières, l'identification des problèmes liés au foncier, la détermination des causes pour en dégager les conséquences sur la production vivrière.

V.9. **Recherche de solutions.** Au cours de cette phase, les préoccupations des différents acteurs (propriétaires terriens, chefferies, exploitants et CVD) seront recueillies, analysées et discutées pour trouver des solutions consensuelles aux divers problèmes. A cette étape, l'organisation des ateliers est indispensable pour recueillir les préoccupations des uns et des autres, ceci après une série de réflexion au niveau des différents groupes d'acteurs dans chaque village. Les ateliers qui seront organisés sont:

(i) ateliers de concertation et d'échanges entre les délégués des propriétaires terriens de tous les villages impliqués dans le programme GIFS; (ii) ateliers de concertation et d'échange entre les délégués des exploitants agricoles de tous les villages; et (iii) ateliers de concertation et d'échanges entre les représentants des chefferies et les comités villageois de développement (CVD) de tous les villages. Après ces ateliers, des séances de restitution seront organisées au niveau de chaque village pour permettre aux différents groupes d'acteurs d'amorcer les négociations. Ces négociations visent l'élaboration des accords généraux et spécifiques définissant les principes et règles de cession et d'exploitation des terres villageoises.

V.10. **Validation aux niveaux village, préfectoral et régional.** Après la série d'ateliers de négociation et les séances de restitution au sein des différents groupes d'acteurs, commencera l'élaboration des accords. Ces accords pour être légitimes, seront validés en assemblées générales villageoises de restitution et de validation. Ces projets d'accords seront ensuite exposés au niveau préfectoral et dans le cadre d'un atelier de concertation et d'échange impliquant les représentants des organisations villageoises et les autorités administrative et judiciaire, les élus locaux (hommes de loi) et les services techniques décentralisés et des structures d'appui au développement. Une plate-forme d'échanges multi-partenaires sera établie au niveau régional pour exposer les divers projets d'accords zone-spécifique élaborés par les organisations villageoises et recueillir les avis.

V.11. **Mise en place d'un cadre institutionnel garantissant le respect des accords.** Il s'agit de mettre en place des structures de gestion des questions foncières. Ceci consistera en l'initiation ou à la restructuration des comités villageois de développement et l'installation de commissions foncières (durée: 2 mois). Ces organes, assistés de parajuristes, s'attèleront à l'élaboration des contrats types s'inspirant des accords passés.

V.12. **Mesures d'accompagnement.** Formation et renforcement des capacités des structures villageoises. Vu la délicatesse et la complexité du foncier, il importe de prendre en compte l'environnement socioéconomique des communautés de base concernées. Il faudra pour cela envisager des mesures d'accompagnement pour éviter que les accords généraux et spécifiques élaborés et conçus par les communautés restent sans effet dans le terroir: (i) renforcement de l'appui-conseil aux CVD pour la mise en place des commissions foncières pour l'application des accords généraux et spécifiques; et (ii) appui accompagnement des responsables des CVD et des membres des commissions foncières locales.

V.13. Pour la formation et le renforcement des capacités des organisations villageoises, trois groupes d'acteurs seront concernés — CVD, Commissions foncières et chefferies. Il s'agit de formation en salle puis de visites d'échange. La formation en salle couvrira essentiellement trois thèmes, à savoir (i) les études des accords passés et validés lors des réunions villageoises; (ii) la gestion des groupes; et (iii) la gestion des conflits. Environ 60 participants représentant les entités villageoises en charge des questions foncières seront prévus par préfecture à raison de trois séances par thème.

Volet 2: Appui au développement des activités génératrices de revenus non agricoles

V.14. La mise en œuvre de la gestion concertée des espaces va déboucher sur d'inévitables interactions entre les différents groupes présents dans les villages. Il s'agira donc de créer un cadre propice à la réalisation des investissements souhaités de manière à ce qu'ils contribuent à lever en partie ou en totalité les contraintes ou la pression sur la terre et constituer des leviers importants au développement du village. Dans ce contexte, une des tâches du projet est d'appuyer les communautés villageoises ciblées dans leur organisation et structuration. Les actions d'appui porteront sur la

promotion et le renforcement desdites communautés dans l'élaboration des plans villageois de développement (PVD) et à l'autopromotion. Des actions d'alphabétisation (alphabétisation fonctionnelle et post-alphabétisation) ainsi que des journées d'information sur le développement à l'échelle locale serviront davantage à accroître le degré de préparation des communautés à s'approprier les acquis du projet.

V.15. Un autre axe de cet appui des organisations villageoises touchera les groupements. Il s'agit de groupements spécialisés pour les activités génératrices de revenus de type PVD. Ce volet comprend l'appui à la constitution de groupements, la formation sur le plan organisationnel, administratif et en gestion de même que les formations spécifiques selon les vocations des groupements. Cette action vise à assurer la pérennité du programme d'une part et à faciliter l'émergence d'un secteur privé rural viable dans les zones cibles d'autre part.

V.16. Les actions pilotes déboucheront sur la réhabilitation et l'installation de 90 comités villageois de développement (CVD) et 400 groupements technico-économiques (GTE).

Composante 2: Gestion intégrée de la fertilité des sols et de la productivité agricole

V.17. **Objectif.** Améliorer la gestion de la fertilité des sols par la mise en place de champs écoles devant faciliter l'adoption des paquets technologiques GIFS.

Volet 1: Mise en place de champs école pour la formation des producteurs

V.18. **Diagnostic participatif.** Partant de la carte du terroir villageois à élaborer par les agriculteurs, une première intervention consistera à assurer une formation aux agriculteurs des villages sites à l'exercice de catégorisation relatif à la gestion de la fertilité des terres. Ceci permettra aux agriculteurs de pouvoir identifier et localiser les unités et éléments du terroir villageois ayant une relation avec la fertilité des sols, localiser les différents types de terre dans le terroir et analyser les contraintes et potentialités liées à la fertilité et à la dégradation des terres. La catégorisation paysanne des stratégies de gestion de la fertilité des sols permettra de: (i) identifier les critères paysans de différenciation entre les exploitants relatifs à leurs pratiques de gestion de la fertilité; (ii) les causes sous-jacentes des différences; (iii) identifier un nombre de groupes d'exploitations qui ont des pratiques distinctes de gestion de la fertilité; et (iv) comprendre les stratégies en cours adoptées dans le passé. Cette catégorisation est indispensable dans l'identification des options d'amélioration pour les exploitations des classes distinctes.

V.19. Le *diagnostic participatif des systèmes de production existants* permettra d'inventorier le potentiel et les stratégies GIFS dans les zones d'intervention, d'identifier les villages pilotes qui abriteront les activités d'expérimentation des options/stratégies GIFS et de faire une analyse des perceptions des agriculteurs sur la dégradation des sols et des stratégies locales, du contexte institutionnel et des systèmes d'apprentissage et de partage des connaissances dans les villages cibles. Il permettra également d'analyser et diagnostiquer en début de projet les systèmes locaux actuels d'approvisionnement en intrants des OPA et du degré de satisfaction de leurs besoins. Il consistera en des visites de terrain, des séances de concertation dans les OPA sélectionnées avec l'appui des ONG partenaires, d'enquêtes rapides et de documentation.

V.20. **Développement participatif et diffusion des paquets technologiques de la GIFS.** Ils constituent la phase de la recherche-action. L'exploration régionale des opportunités pour l'intensification agricole et le choix stratégique des zones et villages sites étant effectués, on s'attellera

au développement participatif des technologies de gestion intégrée de la fertilité des sols dans un certain nombre de villages.

V.21. Ainsi à ce stade, différentes options seront proposées, testées et évaluées avec la participation des agriculteurs pour que ceux-ci puissent les utiliser, les adopter et les adapter pour l'intensification de la production. Au total, 120 parcelles d'apprentissage/démonstration de 0,25 ha chacune seront installées sur l'ensemble des deux régions auxquelles seront associées un total de 12 000 agriculteurs regroupés en 600 groupements de 20 agriculteurs. Pour faciliter l'appropriation des technologies par les agriculteurs, il sera initié des «champs écoles paysans» basés sur la gestion de la fertilité des sols dans une dizaine de villages sélectionnés parmi les villages cibles par la préfecture ou la sous-préfecture. Ces villages serviront en même temps de centres d'apprentissage participatif et de recherche-action (Centre APRA) pour la préfecture.

V.22. Les technologies GIFS éprouvées et les arrangements institutionnels développés dans les villages sites seront diffusés progressivement dans et hors des zones pilotes à travers la multiplication de centres d'apprentissage qui deviendront des centres de connaissances. Des visites organisées, journées portes ouvertes, ateliers ruraux, émissions radiotélévisées, information et formation des autres acteurs et organismes de développement potentiels dans la région cible aideront à assurer une diffusion progressive et à grande échelle des options et stratégies GIFS éprouvées.

Volet 2: Appui au financement des facteurs de production

V.23. L'objectif central étant de circonscrire tant soit peu le cycle de la pauvreté au niveau des groupes cibles concernés, les contraintes suivantes justifient la mise en place d'un tel mécanisme de financement:

- Le groupe cible prioritaire du projet ne peut agrandir ses parcelles faute de terres nouvelles et donc la surexploitation du capital foncier conduit à la baisse de la fertilité, exacerbant une situation d'insécurité alimentaire dans les zones cibles.
- Les exploitants agricoles concernés, à défaut d'accroître les superficies, devront à travers le programme GIFS intensifier progressivement leurs exploitations par des apports de fertilisants combinés avec des techniques culturales appropriées. Les faibles revenus qui caractérisent ces ménages ruraux ont pour conséquence une faible surface financière pour envisager une prise en charge du dispositif d'intensification par les producteurs eux-mêmes (capital foncier pauvre et absence de collatéraux).
- En outre, la GIFS s'inscrit dans une démarche holistique de développement du terroir qui comprend le relèvement du niveau de vie des producteurs concernés. Aussi, les activités de diversification des sources de revenus restent-elles au centre du programme GIFS en donnant des possibilités au producteur de jouer un plus grand rôle dans le système de marché, à travers le financement d'infrastructures et d'opérations d'envergure économique.

V.24. Le dispositif financier préconisé par le projet vise la constitution de « greniers villageois » (GV). Il s'agit d'un produit financier par excellence car jouant un double rôle: (i) celui de constituer la garantie à offrir à l'opérateur en marge de la caution solidaire des membres de GV, et (ii) de permettre une diversification des sources de revenus des exploitants. Le GV permet d'initier une dynamique de capitalisation à moyen terme des groupements qui associe une amélioration des capacités financières et une amélioration de la productivité des systèmes de production, grâce à l'utilisation d'intrants de production (semences, engrais, équipements, ...). Les membres du GV bénéficieront d'une

augmentation de leurs revenus et seront formés au renouvellement de leur capital, à l'épargne, à la gestion des risques, à l'accroissement du capital et à l'obtention de meilleures conditions commerciales, à la fois sur le marché des produits et des intrants agricoles. Le GV repose essentiellement sur la réalisation de stocks de céréales par chaque membre de groupement constitué de façon progressive depuis l'année d'adhésion. Le stock ainsi constitué représente le cumul des ressources des producteurs opérant dans les GV dont la gestion et les modalités d'accès au crédit à court et à moyen terme seront précisées dans un cahier des charges.

V.25. Au total, 600 greniers villageois seront constitués, à raison de 20 producteurs par groupement, soit 12 000 exploitants qui bénéficieront du financement d'appui à la GIFS dans les zones cibles. Leur constitution suivra une progression donnée pour atteindre les 600 au terme des 6 ans que couvre le projet. La première ligne de crédit, un crédit à court terme vise la mise en place des GV. Si l'on suppose que le coût unitaire du programme de diversification à financer est de 1,5 millions de FCFA (par exemple, la construction de magasins), le groupement bénéficiaire devra effectuer un apport personnel de 20%, soit 300 000 FCFA/GV ou 15 000 FCFA/membre; aussi le montant du crédit dont devra bénéficier le GV est-il ramené à 1,2 million de francs. La ligne de crédit à court terme à constituer est de *720 millions de FCFA*.

V.26. Quant au crédit à moyen terme, il constituera le deuxième volet du mécanisme de financement agricole en appui au programme GIFS. Il sera destiné aux activités de diversification (autres activités de production et financement d'équipements). Les principaux bénéficiaires de ce deuxième type de crédit seront les groupements villageois ayant fait la preuve d'une bonne utilisation du crédit à court terme et de dynamisme. En somme, le projet prévoit que 400 sur les 600 GV pourraient bénéficier de cette ligne de crédit. En supposant que le coût unitaire de l'infrastructure soit de 1,5 million avec une contrepartie des groupements bénéficiaires de l'ordre de 20%, le montant du crédit s'élèverait à 1,2 million de FCFA. Une ligne de crédit à moyen terme de *480 millions de FCFA* devra être constituée pour financer les activités génératrices de revenus et autres activités technico-économiques initiées par les organisations villageoises.

Volet 3: Renforcement des organisations professionnelles agricoles (OPA)

V.27. L'adhésion du producteur isolé à une OPA permet de constituer des leviers importants à son développement. Beaucoup de choses ne peuvent se faire par un producteur isolé. Dans ce contexte, cette troisième phase de la composante GIFS s'attachera à appuyer les OPA dans leur organisation et structuration en réseaux d'OPA. Ceci permettra de promouvoir:

- la capitalisation financière entraînant une meilleure solvabilité;
- le regroupement des commandes;
- la diffusion et la gestion des thèmes innovants;
- la disponibilité en intrants au niveau des GV;
- l'accès au crédit.

V.28. Ces rôles sont encore fragiles et doivent être renforcés au niveau des OPA existantes mais l'extension à de nouvelles OPA dans la zone du projet permettra d'atteindre une masse critique qui facilitera la mise en place durable des mécanismes d'information, de concertation et de regroupement de commandes solvables en intrants.

Composante 3: Gestion et coordination du projet

V.29. Une unité de gestion du projet est créée à laquelle le Ministère de tutelle délègue les fonctions de coordination et de contrôle de l'exécution des activités. Elle comprendra un personnel limité – un directeur, chef de projet, deux chefs de cellules techniques articulées autour des composantes du projet, un responsable de suivi-évaluation, un financier, ainsi que du personnel administratif d'appui et des moyens de travail (locaux, véhicules, équipements informatiques, équipements de terrain, équipements de bureaux, etc.). Son rôle sera essentiel, notamment dans les deux premières années pour la coordination des activités, l'identification et la validation des groupements coopérant, l'animation et le recrutement des opérateurs contractuels.

V.30. Le projet sera placé sous la tutelle du MAEP, avec une gestion totalement décentralisée au niveau des régions concernées. Une petite antenne composée d'un responsable et d'une secrétaire basée en région maritime et en région des savanes aura un rôle d'interface entre les groupements et les opérateurs en amont et en aval. Elle aura une fonction de programmation et de coordination des différentes activités, elle facilitera les relations et les contractualisations de certaines prestations, entre les groupements et les représentants des services d'appui, publics et privés.

V.31. Le rôle du suivi-évaluation est dévolu à la coordination du projet mais également aux parties prenantes du projet y compris les populations bénéficiaires. Il permet principalement de fournir les informations permettant de: (i) gérer au mieux les ressources allouées pour atteindre les objectifs fixés; (ii) apprécier l'état d'avancement des différentes actions et activités du projet; (iii) mesurer les résultats obtenus; et (iv) procéder aux reformulations ou réorientations qui pourraient s'avérer nécessaires.

VI. COÛTS INDICATIFS

VI.1. L'estimation des coûts indicatifs du projet a été faite sur la base des données chiffrées et des ordres de grandeur disponibles dans les différents documents d'étude et de préparation des projets et réactualisée sur la base d'éléments fournis par des personnes ressources impliquées dans des marchés récemment exécutés (PSSA, BAD, PODV, ATPH, RAFIA). Le détail du budget est présenté en annexe 2. Le tableau suivant tient compte de toutes les participations prévues dans le cadre de la programmation du PDDAA.

Résumé des coûts estimatifs du projet, par composante			
Composante	Montant		% total coûts de base
	milliers de FCFA	milliers de \$EU	
1. Gestion durable des terres	2 907 000	5 537	37%
2. Gestion durable de la fertilité des sols et de la productivité agricole	4 137 000	7 880	53%
3. Gestion du projet	726 900	1 385	9%
Total coûts de base	7 770 900	14 802	100%
Imprévus physiques	388 545	740	5%
Imprévus sur les prix	388 545	740	5%
Coût total du projet	8 547 990	16 282	110%

VII. SOURCES DE FINANCEMENT ENVISAGÉES

VII.1. Au stade actuel de préparation du projet, aucun partenaire n'a été identifié. Il faut néanmoins noter le démarrage d'un PCT (Projet de coopération technique de la FAO) sur la gestion intégrée de la fertilité des sols à travers les champs écoles paysans dont les différents acteurs ou parties prenantes pourront valablement s'identifier dans le présent projet.

VII.2. Dans les hypothèses retenues dans le PNIMT, l'effort financier additionnel à consentir par l'Etat togolais dans l'atteinte de l'objectif du PDDAA de 10% du budget national à consacrer au secteur agricole ne représente pas une ponction financière majeure, comme il l'a été clairement formulé lors de la validation du document. Aussi pourrait-on envisager une prise de participation de l'Etat de 15% au financement du projet. La contribution du gouvernement peut inclure la mise à disposition de personnel et de bureaux/bâtiments ainsi que le renoncement à des taxes ou autre revenu fiscal escompté.

VII.3. Les bénéficiaires pourront apporter une contribution en nature (par exemple sous forme de travail ou de matériel) et/ou en espèce. La contribution financière des acteurs à la base trouve sa source dans la constitution des greniers villageois, le produit financier susceptible de générer des ressources aux producteurs pouvant alimenter les lignes de crédit à court et moyen terme d'une valeur de 918 400 millions de FCFA pour l'ensemble des 600 GV impliqués dans le projet, aussi pourrait-on envisager une contribution de 5% de la part des bénéficiaires sans affecter de façon significative leurs ressources.

VII.4. Quant au secteur privé, il pourra également contribuer à la réalisation des composantes du projet qui comportent des activités visant à générer un profit (commercial). Aussi un taux de 10% lui est assigné.

Source	Millions de FCFA	% du total
Gouvernement	1 282	15%
Institution(s) de financement	5 984	70%
Bénéficiaires	427	5%
Secteur privé	855	10%
Total	8 548	100%

VIII. BÉNÉFICES ATTENDUS

A. Résultats immédiats

VIII.1. Composante Gestion durable des terres:

- Mise en place de comités consultatifs et fonciers pour le règlement des litiges fonciers dans les 90 villages touchés.
- Fixation dans les villages pilote de modalités claires de contrat validées en assemblées villageoises.
- Délais minima raisonnables de location précisés dans les baux ruraux pour inciter les exploitants locataires à la gestion de la fertilité des sols.

- Mise en place et structuration de différentes organisations villageoises (groupements technico-économiques et comités villageois de développement) visant la réduction de la pauvreté grâce aux activités génératrices de revenus et le développement d'un cadre plus favorable à l'essor économique de la zone de projet.

VIII.2. ***Composante Gestion intégrée de la fertilité des sols et de la productivité agricole:***

- Mise en place et consolidation de fonds de roulement intrants (semences et engrais).
- Options technologiques de restauration et d'amélioration de la fertilité des sols développées sur les différents types de sols à travers les 120 parcelles de démonstration.
- Mécanismes de diffusion à grande échelle des options technologiques éprouvées opérationnelles dans les zones cibles.
- Appropriation des technologies éprouvées par les producteurs et relais assurés par les paysans moniteurs formés.
- Amélioration des conditions de stockage.
- Concrétisation des commandes d'intrants groupées.
- Capacité de gestion et règlements des approvisionnements en intrants renforcée au sein des OPA.
- Accès des OPA aux crédits et aux micro-réalisations subventionnées par les opérateurs locaux ou nationaux.

B. Effets et impacts

VIII.3. ***Effets globaux:***

- Amélioration des conditions de travail des petits exploitants et de leurs conditions de vie.
- Activités agricoles menées par les femmes largement développées et diversifiées.
- Développement local de mesures d'incitation à la restauration de la fertilité des sols et à la gestion durable des ressources naturelles.
- Prise en charge progressive des fonctions de développement par les communautés de base: présence de domaine communautaire (réserves de terres villageoises pour la réalisation des infrastructures socioéconomiques).
- Poursuite des approches développées par le projet dans le cadre de la GIFS garantissant la pérennisation des acquis du projet.
- Communautés concernées en mesure de mobiliser les ressources financières minimales indispensables au fonctionnement des structures et organes mis en place.
- Réduction du nombre et de la fréquence des conflits fonciers.
- Exode rural et migration rurale atténués par une reconversion des acteurs dans d'autres activités productives agricoles et non agricoles.

C. Impacts spécifiques

VIII.4. Recherche–développement/recherche–action:

- *Gestion durable des terres:* Cartographie participative de terroir précisant les domaines fonciers villageois témoignant de leur perception de la distribution spatiale des caractéristiques environnementales, sociale, démographique et économique de leur communauté.
- *Gestion intégrée de la fertilité des sols:* Emergence dynamique du processus d'apprentissage participatif facilitant la compréhension des problèmes et des solutions nécessaires, basé sur la connaissance des principes et des objectifs de la GIFS.

VIII.5. Renforcement des capacités et « scaling-up »:

- *Gestion durable des terres:* Adoption d'un cadre de règlement niveau terroir définissant les accords généraux et spécifiques acceptés par tous les groupes d'acteurs. Emergence de groupements spécialisés et de comités villageois de développement, implication des groupes cibles au bilan diagnostic de leur propre situation, à la recherche de stratégies pour trouver des solutions à leurs problèmes et à la mise au point de méthodes de gestion. Réponse aux préoccupations des groupes cible par l'implication des groupements spécialisés dans tous les secteurs d'activités, notamment ceux de l'agriculture et de l'élevage, de crédit, de la gestion des infrastructures communautaires et prestations de services aux autres agriculteurs et autres acteurs en milieu rural à revenu précaire; formation des membres et des responsables des groupements spécialisés et des CVD. Initiation d'activités génératrices de revenus complémentaires.
- *Gestion intégrée de la fertilité des sols:* Intérêt croissant pour l'application de certaines options de la GIFS, utilisation croissante des intrants et autres technologies d'amélioration de la fertilité et relèvement des rendements et de la qualité des sols. Responsabilisation progressive des organisations paysannes de base dans le développement des mécanismes de financement et d'accès aux intrants et au marché (épargne/stockage/crédit). Amorçe de rapprochement et de concertation entre les unions émergentes des OPA de base.

VIII.6. Liens avec les partenaires:

- *Gestion durable des terres:* Communication sociale et capacité de négociation très poussée entre les différents acteurs du foncier, contrats et règlements fonciers reconnus par les autorités traditionnelles légitimés par les autorités administratives préfectorales et judiciaires. Mise en place progressive de plate-formes d'acteurs dynamiques et mécanismes de communication et d'échange d'information opérationnels.
- *Gestion intégrée de la fertilité des sols:* Une interface dynamique de concertation entre les différents acteurs (chercheurs/vulgarisateurs, producteurs et autres intermédiaires économiques...) opérationnelle. Développement d'infrastructures de stockage, consolidation des divers fonds de roulement et mise en place progressive de fonds de garantie et de mécanismes de gestion collective des lignes de crédit avec les établissements de crédits, crédibilité des groupements des producteurs renforcés auprès des partenaires et établissement de crédits facilitant des investissements à moyen terme pour l'acquisition d'équipements afin d'améliorer les techniques culturales et diversifier les revenus notamment dans le domaine des capacités de transformation.

VIII.7. **Capitalisation des acquis:**

- *Gestion durable des terres:* Adoption progressive par des partenaires de la dimension holistique de gestion du terroir, développement d'un cadre institutionnel garantissant le respect des accords établis, production d'un document de référence de stratégie foncière. Elaboration de Plans de développement villageois (PVD) comme base d'outils de développement.
- *Gestion intégrée de la fertilité des sols:* Développement des échanges et partage d'expériences entre acteurs, production de posters, fiches techniques, modules et rapports. Meilleure connaissance de l'offre et la demande, mise en place et actualisation de banques de données.

IX. DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE

IX.1. Sur le plan institutionnel, le projet se place dans le cadre du plan d'investissement à moyen terme qui est la première manifestation du gouvernement togolais face aux engagements pris lors de la réunion des chefs d'Etats et de gouvernements africains de consacrer au moins 10% du budget national au secteur agricole et rural. Ce projet se place sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche (MAEP) et plus particulièrement son Secrétariat général à travers la Direction de la planification et des ressources humaines, point focal du NEPAD agricole. Il assurera la supervision de l'ensemble des activités et organisera le suivi et l'évaluation du projet/programme.

IX.2. En concordance avec l'esprit de la stratégie de croissance agricole dont le document vient d'être validé les 9 et 10 juin 2004, le projet sera fortement décentralisé au niveau des zones cibles et préfectures pour venir en appui aux organisations de producteurs et autres organisations villageoises qui seront directement impliquées dans l'élaboration des plans d'action, de même que pour impliquer les partenaires en développement de proximité, sur la base de conventions de partenariat.

IX.3. Les activités du projet seront réalisées en grande partie par les différents opérateurs locaux publics et privés, sur la base de contrat et sous-traitance ou de partenariat. Une unité de gestion du projet devrait élaborer les termes de références d'études et de suivi interne et assurer toutes les fonctions de coordination des activités détaillées dans les cinq composantes du projet.

IX.4. Un comité national de pilotage sera mis en place qui permettra la cohérence globale du projet/programme dans le contexte de la stratégie de croissance agricole. Ce comité se réunira au niveau national annuellement pour arrêter les grandes lignes du plan d'action annuel. Il sera composé des représentants du MAEP, de la commission nationale de mise en œuvre du PNIMT, du ministère de l'économie et des finances, du ministère du commerce et des représentants des organisations paysannes (chambre régionale d'agriculture), des représentants des ONG partenaires, des bailleurs de fonds, y compris la FAO.

IX.5. Dès lors que le projet est fortement déconcentré et décentralisé, des comités régionaux de pilotage seront mis en place au niveau des régions qui se réuniront au moins une fois l'an pour faire le bilan sur l'état d'exécution du projet. Ces comités régionaux permettront d'associer les OPA et d'assurer une coordination efficace avec l'ensemble des intervenants dans les filières d'approvisionnement en intrants agricoles, dans les itinéraires techniques, dans les circuits de microfinancement et dans l'appui au renforcement des OPA et autres organisations villageoises impliquées dans la GIFS. Ces comités régionaux seront composés entre autres des représentants des OPA, des services techniques concernés, des ONG et entrepreneurs ou commerciaux locaux.

IX.6. Des comités villageois des bénéficiaires sont les démembrements les plus décentralisés du dispositif institutionnel qui pourraient être assimilés au comité villageois de développement dans sa nouvelle structuration; on pourrait à cet effet s'inspirer de la démarche du PODV, qui intègre tous les acteurs en présence au niveau du village ainsi que les partenaires de proximité. Ainsi le *momentum* acquis lors de la mise en place d'une stratégie locale de gestion du terroir devrait se poursuivre tout au long du projet et même après projet.

X. BESOINS EN ASSISTANCE TECHNIQUE

X.1. Des assistances techniques sont à prévoir sous forme d'appui technique de durée allant de 1 à 3 mois selon les composantes:

- *Gestion durable des terres*: trois personnes-mois répartis sur la vie du projet.
- *Gestion intégrée de la fertilité des sols et amélioration de la productivité agricole*: trois personnes-mois pour un spécialiste en champs école. Deux personnes-mois en appui au mécanisme de financement de la GIFS dont une mission d'évaluation.
- *Gestion du projet*: deux personnes-mois pour deux missions dont une d'expertise et l'autre d'évaluation.

XI. PROBLÈMES EN SUSPENS ET ACTIONS PROPOSÉES

XI.1. La mise en œuvre du projet ne sera facilitée que si plusieurs questions en suspens trouvent des réponses. Les principaux problèmes en suspens sont les suivants:

XI.2. La persistance du dualisme entre le droit moderne et le droit coutumier de sorte que des difficultés réelles existent et persistent dans l'application des dispositions du droit moderne dans les réalités du terroir. Une cause première serait la méconnaissance du droit moderne par les communautés de base. Par ailleurs, le texte de loi sur la réforme agro-foncière continue de semer de la confusion dans l'esprit des populations.

XI.3. La communication et la diffusion des informations en milieu rural reste problématique, dès lors que le projet radio rurale dont la structure d'administration est mise en place depuis trois ans n'est pas opérationnelle, donc la sensibilisation de proximité est incontournable et pourrait tant soit peu grever le budget du projet car un dispositif de substitution (volet IEC – Information, éducation et communication) devra être précisé pour couvrir les besoins du projet en la matière.

XI.4. Le mécanisme de financement à court et moyen terme proposé devra être mis en place après concertation avec les autres sources de financement (SFD, ONG à volet microfinance, banques commerciales, COOPEC) de façon à ne pas multiplier les outils à objectifs voisins, voire identiques. La mission de préparation devra préciser la possibilité d'associer le fonds à un autre fonds ou de constituer un co-financement.

XI.5. Il y a lieu de préciser les critères de sélection des villages/terroirs cibles du projet de façon à éviter les biais d'ordre politique qui interfèrent souvent dans lesdits choix et vont compromettre la reproductibilité ou la réplique de l'expérimentation dans d'autres zones ne partageant pas les mêmes convictions politiques.

XI.6. Il faudra par ailleurs procéder à une évaluation des institutions décentralisées ou déconcentrées et des opérations en cours dans les régions ciblées: structures administratives, SFD, ONG, projets, etc., afin d'éviter des chevauchements, de rechercher des synergies et de présélectionner les organismes potentiellement aptes à coopérer avec le projet.

XI.7. La mission de préparation devra examiner sérieusement les conditionnalités du ou des principaux bailleurs pour faire ressortir les problèmes éventuels qui pourraient en découler; ce sont des préalables à élucider pour éviter que cela n'affecte les délais d'exécution du projet comme on a trop eu l'habitude d'observer.

XI.8. Un certain nombre de dispositifs est à mettre en place qui au stade de la pré-formulation dudit projet ne peut se faire car les éléments de diagnostic font défaut. Toutefois, d'autres questions en suspens concernent la définition de la part du gouvernement d'une stratégie de développement claire notamment par une démarcation nette des rôles qui lui sont dévolus. Outre la structuration du monde rural pour permettre une plus grande responsabilisation et prise en charge progressive du développement par les communautés de base, il s'agit non seulement de créer un cadre institutionnel devant faciliter l'émergence d'un secteur privé dynamique mais aussi d'améliorer l'efficacité des services d'appui-conseil à la production pour répondre à la demande effective des producteurs exprimée à travers de véritables mécanismes de marchés. Ceci étant, il faudrait en effet que les opérateurs publics tels que l'ITRA et l'ICAT soient redynamisés de façon à améliorer leurs connaissances et leurs capacités d'analyse des problèmes pratiques rencontrés dans les diverses zones agroécologiques. Ces structures devront accompagner le projet dans les fonctions essentielles comme l'appui technique et la fourniture de semences de base.

XI.9. Il y a nécessité enfin d'impliquer les ressources humaines compétentes afin d'éviter les longs délais d'apprentissage qui souvent sont le sous-bassement de la non maîtrise des conditionnalités qui accompagnent tous les projets de développement.

XII. RISQUES POTENTIELS

XII.1. Le **risque pluviométrique** est inhérent au Togo avec une agriculture essentiellement de type pluvial. La variation des conditions climatiques marquée par la diminution du volume des pluies et leur mauvaise répartition entraîne le plus souvent des décalages de périodes culturales. Ceci influence à des degrés divers la production alimentaire. Il est toutefois possible de minimiser les effets par l'intervention du projet dans les zones sélectionnées en développant des paquets technologiques appropriés; l'approche du programme GIFS, la formation et l'adaptation correctes des thèmes liées aux intrants (utilisation d'intrants à faible coût) permettront de mieux gérer ce risque.

XII.2. Tout le **processus de la GIFS** ainsi que la **stratégie de sécurisation foncière** demande une grande responsabilisation et une plus grande délégation de pouvoir aux communautés de base dans la gestion de leur terroir. Cependant, le paysage politique de la cité reste encore régi par une administration centrale. La loi sur la décentralisation est certes promulguée et ce depuis 1998, toutefois le décret d'application qui devrait sanctionner sa mise en œuvre fait cruellement défaut et peut bloquer le fonctionnement du présent projet. En effet, l'absence de texte de loi transférant un certain nombre de prérogatives aux collectivités locales et communautés de base peut annihiler les bénéfices des efforts qui seront consentis dans l'amélioration du capital physique de production d'autant plus que les acteurs qui percevraient les fruits de cette amélioration ne leur profiteraient pas au premier chef et donc constituerait un facteur de démotivation au programme GIFS.

XII.3. Par ailleurs, la ***persistance de la crise socioéconomique*** du pays et les approches de sortie de crise envisagées par le gouvernement togolais ne permettent d'augurer d'un lendemain meilleur car les engagements pris souffrent encore d'une série de contingences que le projet ne sauraient contourner ou minimiser. D'une part la politique du gouvernement en matière de contre-partie aux projets peut encore souffrir, comme par le passé, d'une défaillance de règlement pour des raisons liées aux contraintes budgétaires, de plus le non paiement des arriérés de la dette publique tout comme le caractère non contraignant des engagements pris par l'Etat dans le cadre du NEPAD agricole sont autant de risques qui fragilisent la réussite du présent projet. D'autre part, de nouveaux engagements sont pris par le gouvernement auprès de l'Union européenne au nombre desquels les élections locales témoignent d'un constat par les autorités de la nécessité d'une refonte du dispositif administratif actuel qui reflète encore une certaine concentration des pouvoirs par l'autorité centrale. Certains préalables sont encore nécessaires, tels que la promulgation d'un décret d'application de la loi sur la décentralisation pour amorcer un processus de décentralisation réelle dans le pays, et les éléments d'appréciation à notre disposition n'indiquent pas de changement dans ce sens. Aussi, la proposition d'élections locales et municipales dans les 22 engagements pris par le Gouvernement togolais, si elles ont lieu, constituent une forme de décentralisation tronquée et dont les conséquences sont déjà prévisibles dans la gestion future des cités. L'évolution actuelle des structures dites décentralisées de l'administration n'est pas satisfaisante. Ce qui n'est pas pour dissiper le scepticisme des communautés de base.

XII.4. ***Accès aux intrants.*** Les activités du Secrétariat général du MAEP et de ses démembrements régionaux et préfectoraux doivent être re-précisées pour se confiner aux fonctions de programmation, de suivi et de contrôle, contrairement à ce que l'on observe où il continue d'assurer des fonctions de production dans le domaine des intrants. Le dualisme que prévaut sur le marché des intrants et plus précisément dans le secteur des engrais ne facilitera pas l'exécution du projet car cela traduit la non libéralisation totale du marché des intrants et exemplifie la persistance du régime de monopole étatique. Dans ces conditions, l'accès aux intrants est rendu difficile à cause de son indisponibilité liée à la nature même du marché et surtout à l'irrégularité des engrais obtenus sous forme de dons que le gouvernement gère. Des ruptures sont fréquemment observées liées aux délais aléatoires d'approvisionnement. La présence de l'Etat dans cette filière et les dysfonctionnements observés risquent de compromettre la participation des acteurs du secteur privé qui ne sauraient garantir leurs investissements dans le secteur.

XII.5. ***Débouchés commerciaux.*** Le développement de la GIFS débouchera sur une augmentation de la productivité et de la production alimentaire dans les régions cibles. D'où la nécessité de rechercher de nouveaux débouchés sous-régionaux ou internationaux pour les produits du cru; mais à ce jour des dispositions internes prévalent çà et là qui tentent d'abroger celles de l'UEMOA ou de la CEDEAO que le Togo a ratifié et qui suggèrent la libre circulation des biens dans l'espace concerné. Dans plusieurs zones de production, les producteurs et intermédiaires subissent des harassements permanents qui ne sont pas des facteurs de motivation. Par ailleurs, aucune disposition nationale n'a été prise permettant l'amorce d'une industrie locale en aval pour soutenir la production, faute de quoi la nouvelle dynamique que le projet entend donner s'estompera rapidement face à l'absence d'opportunités de marché réelles pour le surplus de production.

